



CBINFOS



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE CANON BRETAGNE ET CABASSE - 2008

Canon

Canon Bretagne

Cabasse

La Lettre environnementale du Président

Liffré, le 18 décembre 2007

La politique de nos sites Canon Bretagne et Cabasse, en matière d'environnement, s'inspire directement des principes fondamentaux de la Charte Environnementale du Groupe. Elle résulte également de l'analyse des aspects environnementaux, des obligations législatives et réglementaires, européennes, nationales et/ou locales.

La philosophie du « Kyosei »

Depuis déjà plus de 60 ans, le Groupe Canon se distingue par sa politique environnementale et ses engagements pris dans la recherche de solutions pour protéger l'environnement. En établissant une Charte Environnementale, il confirme sa volonté de favoriser l'harmonie entre l'être humain et son environnement et ainsi contribuer à accroître le bien-être et la prospérité mondiale.

Les principes fondamentaux du Système de Management Environnemental de Canon Bretagne et Cabasse

Qu'il s'agisse de la conception de produits, de la fabrication ou des ventes, Canon et Cabasse se consacrent notamment à la préservation de l'énergie et des ressources, à la maximisation du cycle de vie des produits et à l'élimination des matières dangereuses dans les produits et les procédés, en corrélation avec leur politique :

- 1 - Respecter la réglementation applicable aux sites, en s'efforçant de toujours aller au delà des exigences,
- 2 - Trouver des solutions innovantes qui limitent et/ou minimisent notre impact sur l'environnement et assurent l'amélioration permanente de nos résultats environnementaux, tout en nous permettant de conserver notre compétitivité économique,
- 3 - Informer les parties intéressées des résultats environnementaux du site,
- 4 - Mettre en place un programme, une structure organisationnelle et des moyens, à travers un Système de Management de l'Environnement.

Par conséquent, j'invite chacun à être acteur du développement de notre politique environnementale et à contribuer, par des gestes quotidiens et des initiatives régulières, à protéger notre planète et préserver les générations futures. Vous participerez ainsi au Développement Durable ... « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » !

Kazuhiro OTSUBO



L'environnement au 1^{er} plan de la politique d'entreprise de Canon : « EQCD »

Environnement : les entreprises ne sont pas aptes à produire des biens de consommation si elles ne peuvent pas fournir une police d'assurance environnementale.

Qualité : les entreprises ne sont pas qualifiées pour commercialiser des biens sur le marché si elles ne peuvent assurer une bonne qualité de production.

Coûts : les entreprises ne peuvent pas être concurrentes si elles ne peuvent répondre aux attentes en terme de prix.

Délais : les entreprises ne peuvent pas être concurrentes si elles ne peuvent répondre aux attentes en terme de délais.

Les fondements de la Charte Environnementale Canon

1. Optimiser les organisations pour promouvoir les efforts environnementaux du groupe et promouvoir une assurance environnement pour les activités de chacune des entités du groupe.
2. Prendre en considération la réduction des effets négatifs dans les plannings produits et dans les niveaux de développement, et conduire une évaluation de l'impact environnemental.
3. Promouvoir le développement des technologies et des matériaux essentiels pour la préservation de l'environnement et partager ces réalisations avec la société.
4. Promouvoir la conservation de l'énergie et des ressources ainsi que l'élimination des substances nocives dans toutes les activités du Groupe.
5. Donner priorité aux matériaux, pièces et produits qui ont un impact le plus réduit possible sur l'environnement dans les activités d'achat des ressources nécessaires (achats verts).
6. Etablir un Système de Management Environnemental (SME) pour prévenir les accidents liés à la pollution et à l'environnement, et pour augmenter la préservation de l'environnement.
7. Communiquer activement à chacun de nos actionnaires des informations sur l'impact des activités de Canon sur l'environnement et nos avancées dans ce domaine.
8. Promouvoir l'éducation et les activités pour étendre la connaissance des employés sur l'environnement afin de leur permettre de prendre des initiatives pour mener des activités environnementales.
9. Maintenir des relations étroites avec les organismes gouvernementaux, les associations et autres organismes concernés, leur apporter un support actif et participer à des activités de préservation de l'environnement au sein de la communauté.





Les objectifs à Moyen Terme de Canon Bretagne

Le contrôle de l'activité du site :

- › Assurer la maîtrise totale des aspects environnementaux et une utilisation responsable des matières non renouvelables et de l'énergie
- › Respecter un taux de 80% des seuils réglementaires de l'ensemble des rejets

La protection de la couche d'ozone et de l'atmosphère :

- › Réduire de 10% les émissions de gaz carbonique (CO₂) dues à la consommation d'électricité proportionnellement au chiffre d'affaire pour fin 2010 (référence 2000)
- › Réduire de 20% les émissions de gaz carbonique (CO₂) liées à la logistique proportionnellement au chiffre d'affaire pour fin 2008 (référence 2000)

Le recyclage des déchets :

- › Réduire de 29% la consommation de papier dans les bureaux pour fin 2008 (référence 2005)
- › Recycler 98% du tonnage total des Déchets Non Dangereux (DND) générés sur le site, hormis UP4, pour fin 2008
- › Recycler 75% des déchets générés par l'activité de traitement des produits en fin de vie (CRG, DEEE)
- › Valoriser 85% des déchets générés par l'activité de traitement des produits en fin de vie (CRG, DEEE)
- › Zéro déchet mis en centre d'enfouissement technique
- › Réduire de 25% la consommation d'eau par unité de vente (1K€ de C.A.), pour fin 2008 (référence 2000)

L'utilisation des substances chimiques :

- › Réduire de 63% le volume de rejet des substances chimiques contrôlées pour fin 2008 (référence 2000)
- › Réduire de 89% les rejets des substances PRTR pour fin 2008 (référence 2000)
- › Réduire de 15% le rejet des substances chimiques suivantes, chlorobenzène, toluène, méthanol, IPA pour fin 2008 (référence 2004)
- › Suivre les recommandations du groupe concernant la politique Achats Verts

L'implication des employé(e)s :

- › Atteindre une évaluation de 92% d'efficacité et de pertinence du Système de Management Environnemental pour fin 2008

L'architecture paysagère du site :

- › Réaliser toute modification extérieure du site en parfaite harmonie avec l'existant et le paysage environnant



Les résultats 2007 & les objectifs 2008 de Canon Bretagne

(Objectif du Groupe Canon en gras)	Objectifs	Résultats 2007	OBJECTIFS 2008
Economies d'eau	300 m ³	493 m ³	800 m ³
Consommation d'eau	12 000 m ³	12 813 m ³	10 753 m ³
Economies électriques	100 000 kW	104 000 kW	120 000 kW
Consommation électrique	13 329 000 kWh	12 793 956 kWh	12 673 956 kWh
Mise en décharge	0 déchet	OK	0 déchet
Quantité de déchets générés sur le site	1060.5 tonnes	790 tonnes	940 tonnes
Réduction de la consommation de papier dans les bureaux (réf. 2005 : 9290 kg)	-5% (référence 2006) (conso : 6 909 kg)	-11% (référence 2006) (conso : 6 472,5 kg)	-5% (référence 2007) (conso : 6 150 kg)
Recyclage des Déchets Industriels Banals produits & SAV	87%	78.6%	92%
Recyclage des Déchets Industriels Banals cartouches	96%	94.4%	98%
Recyclage des Déchets Industriels Banals pour le site (sans UP4)	96%	94%	98%
Recyclage des Déchets Dangereux	60%	58.7%	65%
Recyclage des produits fin de vie (cartouches)	80%	52%	80%
Recyclage des produits fin de vie (DEEE)	75%	76.6%	75%
Valorisation des produits fin de vie (DEEE)	85%	100%	85%
Émissions de CO₂ dues à la logistique	Maintien du taux à 1.1 kg / K€ CA	3.78 kg / K€ CA	<2.5kg / K€ CA
Certifications Achats verts selon version 3.2	Renouvellement pour 29 fournisseurs	13 fournisseurs OK	Renouvellement pour les 12 fournisseurs restants
Certifications Achats verts selon version 4.0	Mise en place fin 2007	Application reportée sur décision de Canon Inc.	
Réduction des rejets des substances contrôlées (référence 2000 : rejet de 30 888 kg)	-71% (rejet = 8 958 kg)	-72.4% (rejet = 8 511 kg)	-63% (rejet = 11 417 kg)
Réduction des rejets des substances de la liste PRTR (référence 2000 : rejet de 11 006 kg)	-91% (rejet = 991 kg)	-89.8% (rejet = 1118 kg)	-89% (rejet = 1 212 kg)
Réduction des rejets des substances suivantes : mono chlorobenzène, toluène, méthanol & alcool isopropylique	-16% (réf. 2004) (rejet = 6951 kg)	-21% (réf. 2004) (rejet = 6512 kg)	-20% (réf. 2004) (rejet = 6838 kg)
Efficacité du SME	95%	86,2%	92%
Rejets du site par rapport à la réglementation	Conformité réglementaire	OK	Conformité réglementaire